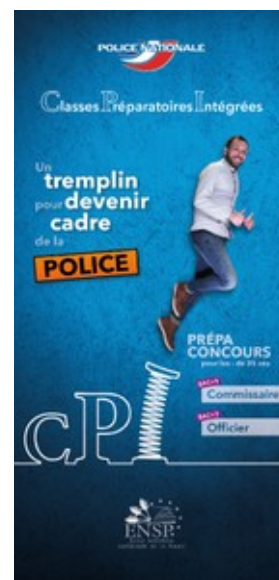




ACTUALITE RECRUTEMENT !

LES CLASSES PREPARATOIRES INTEGREES.



La police nationale propose des préparations à ses concours par le biais des classes préparatoires intégrées (CPI). Elles offrent un véritable tremplin pour devenir cadre de la police nationale.

Au sein du corps de conception et de direction : les commissaires de police dirigent les services de la police nationale et l'ensemble des personnels qui y sont affectés. Interlocuteurs privilégiés des autorités locales, ils déterminent les actions à mener pour atteindre les objectifs définis par le ministre en matière de sécurité. Ils exercent les attributions de magistrat qui leur sont conférées par la loi.

Au sein du corps de commandement : les officiers de police secondent ou suppléent les commissaires dans l'exercice de leurs fonctions. Ils assurent le commandement opérationnel, ils exercent des fonctions d'expertise supérieure en matière de police, de sécurité intérieure et ils ont vocation à diriger certains services.

Les concours de commissaire et d'officier : des concours à haut niveau.

Il est possible après des études supérieures, d'accéder aux corps de conception et de direction, et de commandement de la police nationale : en passant un concours externe, accessible sous conditions de diplôme. Pour le concours de commissaire, les candidats doivent être titulaires d'un master 2 et pour le concours d'officier, les candidats doivent être titulaires d'une licence. Ces concours sont très sélectifs. Il existe une CPI propre à chacun de ces concours.

Le contenu de la préparation.

Les CPI sont animées par l'école nationale supérieure de police sur le site de Cannes-Ecluse -77- (préparation officier) et sur le site de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or -69- (préparation commissaire). Se déroulant de septembre - octobre à juin, les CPI proposent une préparation aux épreuves écrites des concours (culture générale, culture policière, matières juridiques) mais aussi aux épreuves orales et sportives. Le calendrier est disponible en détail sur le site lapolice.nationalerecrute.fr.

Les CPI offrent de véritables atouts : évaluation du niveau de départ de chacun, suivi pédagogique individualisé, tutorat par des élèves commissaire ou officier, immersion permanente dans l'univers de la police, contacts quotidiens avec des policiers, concours blancs, entraînements filmés aux épreuves orales. Entre 15 et 20 candidats sont sélectionnés chaque année pour chacune des CPI.

Les inscriptions, via le site www.lapolicenationalerecrute.fr sont d'actualité, elles sont ouvertes jusqu'au 29 mai 2019.

Conditions d'accès.

Il s'agit d'abord de remplir les conditions d'accès au concours (âge et diplôme notamment).

S'inscrivant dans le cadre de la politique de promotion de l'égalité des chances, ce dispositif est soumis à condition de ressources. Le seuil de ressources à ne pas dépasser est déterminé au regard de nombreux critères (composition de la famille, lieu de domicile, lieu de la scolarité, résultats scolaires et universitaires...). Il est donc opportun de se renseigner plus précisément sur les modalités d'éligibilité.

PLUS D'INFO :

Point information carrières

03 87 16 13 69

info-police-recrutement-metz@interieur.gouv.fr